

REGLEMENT DU TRAIL DES ECOLIERS DE CHAMPDIEU

L'association du Sou des écoles organise le samedi 1 mars 2025 au départ de Champdieu une course nature de 7 km, 16 km, et 27 km. Tout en conservant ses principes de course : alternance de monotraces en sous bois, rivières et traces ouvertes spécialement pour l'occasion, l'organisation vous propose **3 parcours nocturnes...dans le plus pur esprit trail.**

Parcours : Cette course comprendra 3 distances : 7 km (départ 18h30) et 16 km (départ 18h) et 27 km (départ 17h30). Les dénivelés positifs seront respectivement de 200m, 600m et 1200m.

Le départ et l'arrivée se feront devant le prieuré de Champdieu.

Le parcours sera balisé à la rubalise .

Inscriptions :

L'inscription peut se faire de 2 manières :

- **Par logicourse :** depuis le site interne : page « inscription » ou sur www.logicourse.fr jusqu'au mercredi 26 février minuit.

- **Sur place :** Inscription sur place, en fonction des places disponibles, le vendredi 28 février de 16h à 18h30 et le samedi 1 mars à partir de 14h et jusqu'à 1 heure avant le démarrage de la course.

Les 7 kms sont ouverts aux athlètes à partir de cadet(te) (2009 et après). Les 16kms sont ouverts aux athlètes à partir de junior (2007 et après). Les 27 km sont ouverts aux athlètes espoirs (2005 et après).

	7 km	16 km	27 km
Inscription préalable	10 € avant le 15/02 13€ du 16 au 26/02	18 € avant le 15/02 21€ du 16 au 26/02	25 € avant le 15/02 28€ du 16 au 26/02
Inscription sur place	15 €	23 €	30 €

Chèques à libeller à l'ordre de : sou des écoles de Champdieu

Licence / Certificat médical :

Pour les personnes majeures, leur participation est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur soit :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement ne sont pas acceptées) ;

- D'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « PPS ») mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée dont les conditions d'utilisation seront établies également par cette dernière. Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire.

Pour les personnes mineures, leur participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur soit :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées ;

- D'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations partenaires de la FFA. La liste des fédérations partenaires seront régulièrement communiquées aux clubs affiliés et organisateurs sportifs par voie de circulaire.

- L'athlète et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur attestent auprès de la FFA que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

D'après le code du sport, les athlètes doivent présenter une licence de la discipline concernée, il n'est plus possible d'accepter les licences de triathlon, de la course d'orientation ou du pentathlon moderne.

Horaires et accueils:

Retrait des dossards au prieuré de Champdieu.

Le vendredi 28 février de 16h à 18h30.

Le samedi 1 mars à partir de 14h et jusqu'à 30 min avant le démarrage de la course .

Ravitaillements :

Un ravitaillement liquide et solide sera proposé sur chaque distance.

Il sera demandé aux coureurs d'apporter leurs gobelets personnels.

Classements, résultats et récompenses:

Pour les 3 courses les 3 premiers au scratch homme et femme.

Les classements seront disponibles sur le site logicourse.

Sécurité:

Les secours seront assurés par un service de secours.

Des signaleurs bénévoles seront présents tout au long de la course et seront en contact avec l'organisation.

Assurance :

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance individuelle/accidents. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Modification et annulation

L'organisation se réserve le droit, en cas d'évènement climatique ou toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des candidats, de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

ENGAGEMENT CONTRACTUEL

L'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.

L'inscription implique aussi l'acceptation du droit à l'image de photos prises lors de cette manifestation.